

**Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance.** L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc.

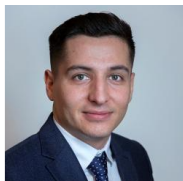
**Le fonds respecte les engagements suivants :**

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

## L'Equipe de Gestion



**EMMANUELLE FERREIRA**  
Directrice des investissements



**THOMAS CUILIER**  
Gérant actions

## L'Equipe ISR

**FLORENCE BIHOUR-FREZAL**  
Directrice de la politique ISR

**PIERRE GROBON**  
Analyste ESG

## Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	139 787 693,96
Valeur liquidative (Part A)	116 527,75
Frais de gestion maximum	0,80% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

## Ratios de risque

	1 an
Volatilité	14,11%
Volatilité indice	13,46%
Beta	1,0105
Alpha de Jensen	-1,36%
Tracking error	3,73%
Ratio de Sharpe	1,11
Ratio d'information	-0,32



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

## Performances nettes de frais (source : AGRICA Epargne)

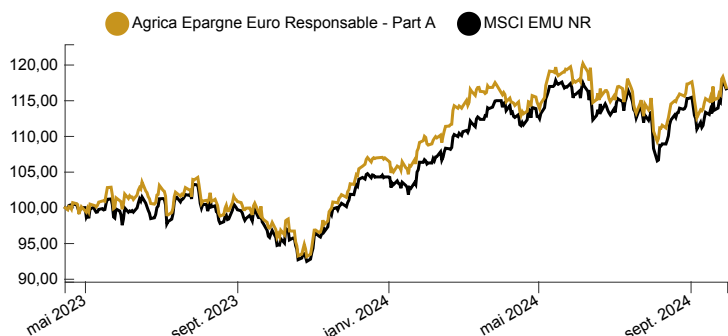
Performances	1 mois	3 mois	YTD	1 an	Création
Part A	-0,60%	1,58%	9,05%	19,13%	16,53%
MSCI EMU NR	1,01%	3,07%	11,65%	20,31%	16,33%

Performances	2024
Part A	9,05%
MSCI EMU NR	11,65%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 14/04/2023 - Source : AGRICA Epargne)



## Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+3,4
Investissements sous suivi ESG	97%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	63%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	57%

## Exposition aux ODD

Bonne santé et bien-être	Energie propre et d'un coût abordable
3 <b>INDICATEUR DE BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b> 45% du portefeuille investi 11 sociétés concernées	7 <b>INDICATEUR D'ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</b> 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Industrie, Innovation et Infrastructures	Villes et communautés durables
9 <b>INDICATEUR D'INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</b> 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	11 <b>INDICATEUR DE VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b> 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Consommation et production durables	Lutte contre les changements climatiques
12 <b>INDICATEUR DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES</b> 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	13 <b>INDICATEUR RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

## Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

## Commentaire sur la politique de gestion

Les marchés actions ont prolongé leur tendance haussière et terminent le 3<sup>ème</sup> trimestre proches de leurs plus hauts annuels. Le MSCI EMU s'est adjugé une hausse de +1,1% en septembre et de +11,6% depuis le début de l'année tandis que le S&P 500 progresse de +20,8% depuis le début de l'année. La FED a entamé son cycle d'assouplissement monétaire de façon plus agressive que prévu avec une 1<sup>ère</sup> baisse de taux de 50bps en septembre. Les risques de ralentissement économique et la situation du marché de l'emploi prévalent désormais sur l'inflation qui tend progressivement vers la cible de 2%. La poursuite de la baisse du prix des matières premières, en particulier du pétrole, soutient le mouvement désinflationniste en cours. Les mesures de relance annoncées par la Chine pour soutenir son économie vacillante ont constitué le 2<sup>ème</sup> catalyseur important pour les marchés actions. Ce plan de relance, qui a surpris par son ampleur, comprend principalement des aides pour enrayer la chute du marché immobilier et des mesures de soutien pour les marchés actions. Si les effets positifs seront probablement très progressifs, cet éventail de mesures montre la détermination des autorités chinoises à relancer la croissance domestique. Ces bonnes nouvelles ont occulté des données économiques mitigées en Zone Euro avec des PMI qui continuent de se détériorer en Allemagne et en France.

Sur le plan sectoriel, l'immobilier et les services aux collectivités affichent les plus fortes progressions en septembre, +5,9% et +3,9% respectivement, en raison de leur forte sensibilité à la baisse des taux d'intérêt. Les secteurs exposés à la Chine, tels que le luxe ou les matériaux, ont également surperformé l'indice. A l'inverse, l'automobile (-6,1%) impactée par de nombreux avertissements sur résultats, l'énergie (-5,1%) pénalisée par la baisse du prix du baril et la technologie (-3,3%) ont nettement sous-performé.

AGRICA Epargne Euro Responsable affiche une baisse de -0,6% en septembre et sous-performe sensiblement le MSCI EMU. Cette sous-

performance s'explique tout d'abord, par les baisses de **Novo Nordisk** (-16,1%) et d'**AstraZeneca** (-11,6%). Les deux laboratoires pharmaceutiques ont fait l'objet de prises de profits après leur remarquable performance récente, accentuées le retour de l'appétit pour le risque, plus favorable aux valeurs cycliques. La correction de **Novo Nordisk** a été également exacerbée par des craintes de baisses des prix de ses médicaments phare contre le diabète et l'obésité. Rappelons que la société opère sur un marché duopolistique et que les deux leaders ne sont pas en mesure de produire suffisamment pour satisfaire la demande. Le 2<sup>ème</sup> facteur explicatif est la surpondération du portefeuille au secteur de la technologie. Le segment des semi-conducteurs est particulièrement sous pression depuis plusieurs mois en raison des tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine qui pourraient engendrer plus de restrictions de transfert de technologie ainsi que par des craintes de ralentissement de la demande sur certains marchés finaux (automobile, industrie ...).

Concernant les mouvements, nous avons profité de la baisse du cours d'**AstraZeneca** pour augmenter notre position. Pour rappel, la société qui a revu à la hausse ses prévisions financières 2024 lors de sa publication semestrielle, attend désormais une croissance de son BPA de l'ordre de 15%, portée notamment par sa franchise en oncologie. Avec un PER 2025 de 16x, la valorisation actuelle nous semble attrayante au regard du profil de croissance de la société. Pour financer cette opération, nous avons soldé une partie de notre position sur **Carl Zeiss Meditec**.

Si la volatilité récente sur les marchés et les rotations tactiques nous ont été défavorables en septembre, nous restons confiants sur nos choix d'investissements qui s'articulent autour de tendances de croissance structurelles telle que la santé et transition environnementale.

Achevé de rédiger le 02/10/2024

## Attribution de performance

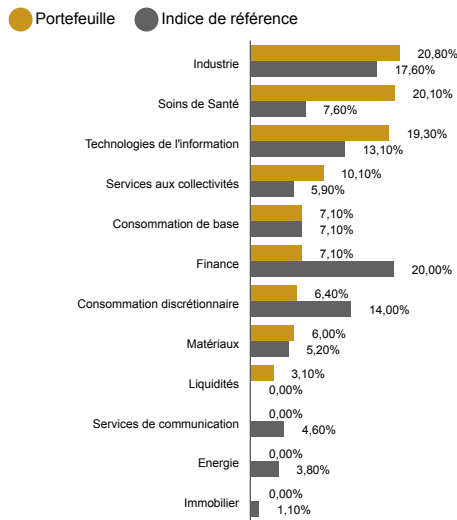
Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
IBERDROLA	+0,25	NOVO NORDISK	-0,63
TOTAL ENERGIES	+0,15	ASTRAZENECA	-0,55
SIEMENS AG	+0,09	PROSUS	-0,15
SAINT GOBAIN	+0,08	ASML	-0,14
FERRARI	+0,08	SPIE	-0,12

## Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

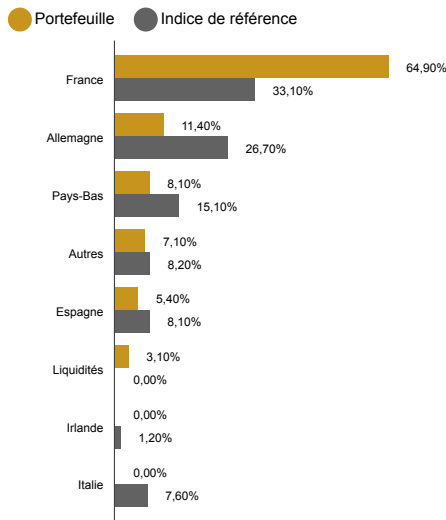
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	7,20	Best in class ESG	Technologies	ASTRAZENECA +0,3%	CARL ZEISS MEDITEC -0,3%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6,46	Efficacité énergétique	Industrie		
AIR LIQUIDE SA	5,98	Efficacité énergétique	Matériaux		
IBERDROLA SA	5,43	Ressources durables	Services aux collectivités		
ESSILORLUXOTTICA	5,28	Technologies médicales	Soins de santé		
Poids des 10 premières lignes			53%		
Nombre de lignes			30		

Profil Financier et Extra-financier

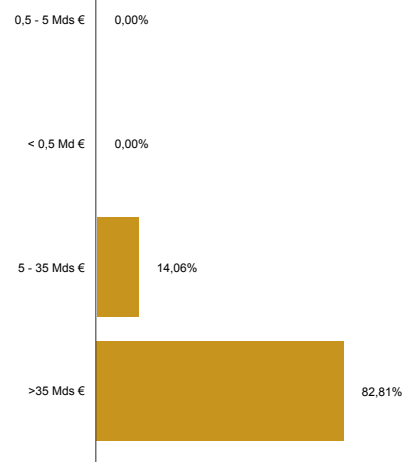
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



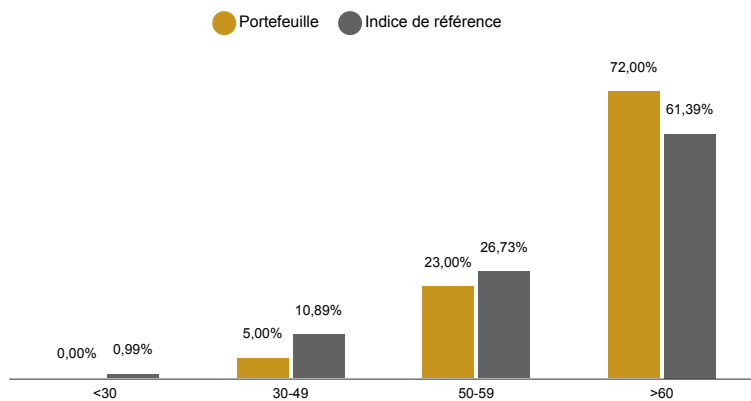
Performance ESG

SCORES ESG

Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	64,80	61,40
Score E	69,60	64,60
Score S	62,60	58,30
Score G	62,70	61,70

Répartition des investissements des fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Principales lignes

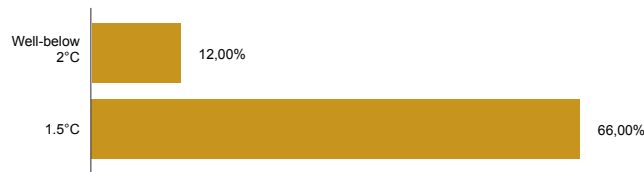
Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	7%	56,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6%	71,50
AIR LIQUIDE SA	6%	66,10
IBERDROLA	5%	72,90
ESSILORLUXOTTICA	5%	54,60

Indicateurs climat

Principaux indicateurs environnementaux

Libellé	Fonds	Indice	Couverture fonds	Couverture indice
Intensité carbone pondérée	147,50	99,00	97%	99%
Score de Transition Energétique	67,90	62,80	97%	99%

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Energétique
ASML	7%	6,80	50-59
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6%	13,90	>60
AIR LIQUIDE SA	6%	1362,50	>60
IBERDROLA	5%	250,00	>60
ESSILORLUXOTTICA	5%	37,50	50-59

Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisés.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.



**AGRICA ÉPARGNE** • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA  
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00  
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

**Document non contractuel à caractère commercial.**

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/09/2024.